

Annexe 3ter

Justification au premier euro des systèmes d'information

Comme l'an passé, il est demandé de fournir dans les PAP des informations relatives aux systèmes d'information.

L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les écarts éventuels à la définition des indicateurs doivent être clairement identifiés et signalés.

Compte tenu de l'intérêt renouvelé pour un suivi annuel de la dépense informatique et télécommunications dans son ensemble, la direction du budget conduira en parallèle son enquête annuelle sur la dépense SI.

La présente annexe présente les informations à fournir au Parlement sur la soutenabilité des dépenses liées aux systèmes d'information.

Comme les années précédentes, deux critères seront renseignés :

- le ratio d'efficacité bureautique ;
- la présentation multicritère des projets informatiques les plus importants, à placer dans la partie « grands projets et crédits contractualisés ».

Les ministères sont invités à s'appuyer autant que possible sur l'outil MAREVA, ou ses dérivés, pour la présentation multicritère des projets à saisir dans Farandole.

Les CBCM assisteront les responsables de programme, en liaison avec les contrôleurs de gestion ministériels, dans l'examen de la « soutenabilité » des projets de systèmes d'information présentés. Ils s'assureront notamment que les informations remontant à la direction du budget et saisies dans l'outil Farandole sont validées par les responsables ministériels concernés.

1) Le ratio d'efficacité bureautique

Si aucun indicateur équivalent n'est présenté dans la partie Performance du programme, le ratio sera renseigné dans la partie « Coûts synthétiques transversaux du programme » en utilisant Farandole.

Les programmes concernés :

En principe, seuls les programmes de type « Soutien » ou « Conduite et Pilotage » sont porteurs des dépenses liées à la bureautique, mais ce n'est pas une règle absolue ; si un autre programme supporte des dépenses bureautiques supplémentaires, il est nécessaire de fournir un ratio spécifique, en précisant le périmètre des postes bureautiques concernés.

La définition du ratio d'efficacité bureautique :

C'est le coût annuel moyen du poste bureautique : unité K€/Poste, pour un parc donné de postes.

■ RATIO D'EFFICACITE BUREAUTIQUE

	Réalisation 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
Coût bureautique (en milliers d'euros par poste)	X,XXX	X,XXX	X,XXX
Nombre de postes	XXX	XXX	XXX

Commentaires :

- indiquer si le ratio intègre des composantes bureautiques appartenant à d'autres programmes (le cas échéant citer les programmes concernés) ;
- indiquer le cas échéant le nombre de postes non affectés à des agents (équipements utilisés en pool), pris en compte dans le nombre de postes ;
- expliquer la tendance d'évolution du ratio en tenant compte notamment des changements de périmètre (nombre de postes et prestations bureautiques) ;
- indiquer, pour mémoire, le nombre d'ETPT rattachés au programme à fin 2008, fin 2009 et fin 2010.

Le ratio d'efficience bureautique devra respecter les définitions suivantes :

Au numérateur du ratio : la somme des dépenses payées dans l'année, intégrant :

- les achats de PC fixes, portables, PDA et imprimantes personnelles ou en pool,
- les licences des systèmes d'exploitation, des suites bureautiques, des antivirus,
- la formation bureautique des utilisateurs,
- les serveurs bureautiques,
- les coûts internes (titre 2) et externes de support des moyens bureautiques et de soutien aux utilisateurs de la bureautique,
- les coûts de la maintenance des matériels et du logiciel,
- le renouvellement des équipements, le cas échéant les locations d'équipements afférentes à la bureautique.

Nota : Sont à exclure du périmètre les dépenses d'accès à internet et d'hébergement externalisé, les applications de collaboration, les dépenses réseau (téléphonie et données), les coûts du personnel utilisateur de la bureautique et notamment le temps qu'il passe en formation bureautique, les dépenses de reprographie.

Au dénominateur du ratio : le nombre de postes fonctionnels équipés du ministère défini par application des règles ci-dessous.

Les structures recensent en fin d'année, le nombre de PC fixes et portables en service, le total constituant par convention le nombre de postes de travail (physiques). Ce nombre est comparé à l'effectif budgétaire en fin d'année, qui constitue par convention le nombre d'agents.

Si le nombre de postes de travail est supérieur ou égal au nombre d'agents, alors le nombre de postes fonctionnels est égal par convention au nombre d'agents.

Nota : Dans certains cas, l'équipement bureautique peut ne pas être affecté à l'usage individuel d'un agent de la structure, notamment pour l'équipement des salles de formation, des vacataires ou prestataires ou autres intervenants extérieurs, ou bien encore pour des positions d'accueil ou des positions techniques de supervision ou de contrôle. Il est alors légitime de considérer que le nombre de ces postes supplémentaires, non affectés à des agents, doit être ajouté, sous réserve que les différentes utilisations soient clairement exposées en commentaire.

Par définition et pour tenir compte des éventuelles évolutions de parc entre deux années, le nombre de postes fonctionnels à inscrire au dénominateur pour l'année N sera la moyenne des nombres de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N, ces deux nombres étant chacun évalués comme précédemment expliqué.

Exemple : au 31 décembre 2007 : 30000 postes fonctionnels, au 31 décembre 2008 : 31000 postes fonctionnels, nombre de postes fonctionnels 2008 : 30500

En commentaire du ratio : l'évolution du nombre de postes, ainsi que sur les éventuelles variations d'une année sur l'autre du périmètre des coûts et des services pris en compte seront expliquées (par exemple : la qualité de service du support bureautique, l'utilisation de logiciels libres, l'externalisation d'activité de support, etc). Le cas échéant, les ministères préciseront par type d'usage le nombre d'équipements non affectés à usage individuel pris en compte dans le nombre de postes fourni au dénominateur. Le nombre d'ETPT rattachés au programme sera rappelé pour mémoire ainsi que les explications nécessaires à la bonne compréhension (ex : autres programmes concernés par le ratio, nombre de postes utilisés en pool, etc.).

2) La présentation multicritère des projets informatiques les plus importants

Les départements informatiques ministériels doivent régulièrement faire la preuve, vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre, que toutes les applications en service sont utilisées, efficaces et maintenues avec efficacité mais aussi que les projets informatiques sont pertinents, convenablement dimensionnés, bien évalués dans toutes leurs conséquences notamment économiques.

La rentabilité économique n'est pas le seul critère à considérer et doit être complétée par d'autres types de contraintes, comme par exemple la réglementation nationale ou européenne. Ces considérations éclairent l'intérêt d'une présentation multicritère des projets ministériels.

Les analyses multicritères des projets, seront produites si possible à l'aide de l'outil MAREVA, ou l'un de ses dérivés, sous la responsabilité des maîtrises d'ouvrage ministérielles. Celles-ci s'engagent notamment sur l'alignement stratégique des projets avec les objectifs des politiques publiques et sur l'évaluation des retours liés à la mise en production des applications.

La présentation demandée, qui correspond à la synthèse générale produite par l'outil MAREVA, sera renseignée dans la partie « Grands projets et crédits contractualisés » en utilisant Farandole. Le reste du dossier d'analyse multicritère, non saisi dans Farandole, sera conservé pour pouvoir servir de justification en cas de demande d'explication supplémentaire.

Les programmes concernés :

Quelques programmes sont porteurs de projets informatiques ; il s'agit en général des programmes de type soutien. Toutefois, il arrive que d'autres programmes financent un ou plusieurs projets informatiques importants ; dans ce cas ils fournissent les mêmes renseignements.

Les projets concernés :

Les projets importants seront notamment sélectionnés en fonction du montant restant à payer jusqu'à l'achèvement du projet. Ce montant sera obtenu par différence entre le coût total prévisionnel achevé et les dépenses (éventuellement nulles dans le cadre d'un projet démarré en 2009 ou 2010) réalisées jusqu'à fin 2008. Le critère de l'importance ne préjuge donc pas du fait que le projet soit « en cours » à fin 2008 ou « à lancer » postérieurement.

Les informations demandées :

La présentation finale dans le PAP sera saisie en mode Word dans Farandole.

Il s'agit d'abord de rendre compte des conditions de « soutenabilité » financière du projet jusqu'à son achèvement ; à cette fin, les ministères sont invités à fournir les informations suivantes :

- (1) l'identification du projet ;
- (2) la référence LOLF de l'action finançant le projet ;
- (3) la référence LOLF de l'action bénéficiaire du projet (éventuellement plusieurs) ;
- (4) le cas échéant, la ou les mesures RGPP concernant le projet ;
- (5) le cas échéant, l'appartenance au domaine applicatif impacté par le programme CHORUS, en indiquant oui/non ;
- (6) le cas échéant, l'appartenance au domaine applicatif impacté par le programme ONP, en indiquant oui/non ;

- (7) l'historique et la prévision des consommations annuelles de CP et d'AE liées au projet, mis à jour à fin 2008 ; cette séquence historique justifie le coût total prévisionnel du projet achevé, notamment le reste à payer post 2008 jusqu'à achèvement. Pour une étude MAREVA récente, l'échéancier des consommations de CP doit être cohérent avec le flux de dépense « coûts directs » pris en compte dans l'outil MAREVA.

Le projet sera ensuite présentés de façon plus large, en indiquant notamment sa valeur vis-à-vis des agents et des usagers et les risques inhérents au projet.

- (8) le graphe de notation à 5 axes, produit par l'outil MAREVA, à saisir dans Farandole par copier-coller à partir des résultats fournis par l'outil d'analyse type MAREVA ;
- (9) la date de l'analyse multicritère ou de sa mise à jour, l'objectif étant qu'elle soit récente ;
- (10) la période pluri-annuelle sur laquelle la rentabilité a été évaluée ;
- (11) le montant de la valeur actualisée nette (le taux d'actualisation est pris à 4 %) ;
- (12) le délai de retour sur investissement ;
- (13) un commentaire expliquant brièvement a minima :
- les enjeux principaux du projet ;
 - les étapes significatives déjà réalisées et celles restant à réaliser ;
 - les explications sur les notes MAREVA attribuées, nécessaires pour les notes A et D ;
 - l'identification de l'outil utilisé pour l'analyse multicritère (MAREVA, autre outil, etc.).

Une assistance à l'utilisation de l'outil Excel dans le cadre de la méthode d'analyse MAREVA est dispensée par la DGME (courriel dgme-hotline-mareva@finances.gouv.fr et tél. 01 53 18 39 26). Des séances de formation peuvent être organisées sur demande. Les fichiers « Outils et guide MAREVA V3 » sont téléchargeables à partir de l'adresse :

http://www.performance-publique.gouv.fr/mareva/Outils_Mareva_V3.zip.

■ PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

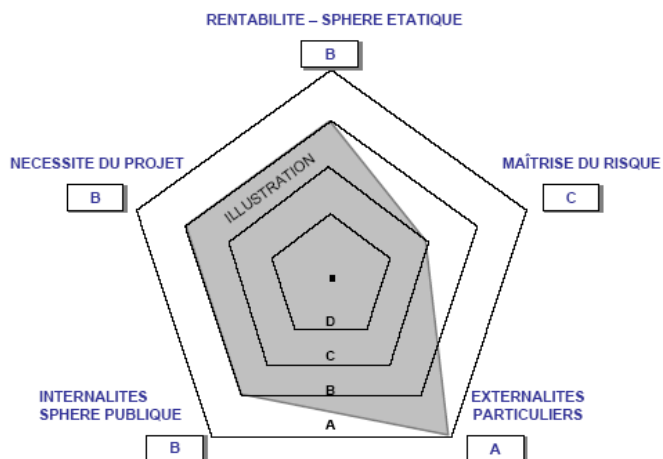
NOM-DU-PROJET (1)

Financement	Référence-LOLF-de-l'action (2)
Bénéficiaire	Référence-LOLF-de-l'action (3)
Cadre interministériel	Nom-des-initiatives interministérielles (4) (5) (6)

Consommations hors titre 2 (En millions d'euros)	2008 et avant (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé prévisionnel
Autorisations d'engagement	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Crédits de paiement *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

Présentation multicritère du projet (8) (reprendre le radar de synthèse tel que produit par l'outil MAREVA)



Nota : les notes INTERNALITES et EXTERNALITES rendent compte le cas échéant des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx (9)
Période d'analyse de la rentabilité	200x-20xx (10)
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€ (11)
DR (délai de retour)	x,x années (12)

(13) Commentaires.